

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
14/11/2017

Dossier complet le :
14/11/2017

N° d'enregistrement :
2017-ARA-DP-00899

1. Intitulé du projet

Construction d'une déchèterie au lieu-dit "Combe Saint Michel" à Viviers (07220)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Rhône au Gorges de l'Ardèche

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean Paul CROIZIER, président

RCS / SIRET

2 4 0 7 0 0 8 6 4 0 0 0 1 2

Forme juridique

Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°b)	2710-1. Collecte de déchets dangereux. La quantité de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant de 2.3 t, le projet est soumis à déclaration pour cette rubrique. 2710-2. Collecte de déchets non dangereux. La quantité de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant de 589 m3, le projet est soumis à enregistrement pour cette rubrique.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une déchèterie sur la commune de Viviers, au lieu-dit "Combe Saint Michel", sur une superficie de 6 205 m². Une voie d'accès bitumée permettant le passage de VL et PL sera créer depuis le rond-point de la route départementale 86.

4.2 Objectifs du projet

La Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche assure la gestion de plusieurs déchèteries dont celle de Viviers. Cette dernière étant petite, exigüe, ne comportant que six à huit bennes et peut fonctionner, la Communauté de Communes a donc envisagé la construction d'une nouvelle déchèterie, plus fonctionnelle et évolutive.

Cette déchèterie a donc pour objectif :

- de permettre aux usagers d'évacuer leurs déchets qui ne sont pas collectés dans le cadre du service de collecte des ordures ménagères,
- de limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le domaine public et protéger l'environnement,
- d'économiser les matières premières en privilégiant le recyclage, la valorisation ou le réemploi de certains déchets,
- d'assurer un stockage et un traitement des déchets dans le plus strict respect de la réglementation en vigueur,
- de regrouper sur un même site des filières de valorisation de déchets différentes, de façon à permettre aux usagers d'optimiser leurs apports,
- de sensibiliser l'ensemble de la population aux questions de respect de l'environnement,
- d'optimiser les transports (compactage des déchets),
- d'être modulable et évolutif pour répondre à la saisonnalité et apporter de nouvelles méthodes de tri ou de services supplémentaires aux utilisateurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction de la déchèterie sont prévus de démarrer mi 2018 pour une mise en service fin 2018 / début 2019. Ces travaux seront réalisés en un seul tenant.

Le phasage est le suivant :

- décapage des terres,
- terrassement des réseaux divers,
- terrassement des fondations des différents locaux,
- élévations des locaux,
- terrassement des voiries,
- pose des équipements divers (borne d'accès,...), des clôtures et portails,
- végétalisation des espaces verts (engazonnement et plantation d'arbres),
- mise en place des bennes et contenants spécifiques.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La déchèterie permettra d'accueillir de nombreux flux de déchets via 12 bennes (dont trois de réserve) et des locaux accueillant des zones de stockage (pour les DEEE, DDS,...). Le stockage en bennes ou dans des locaux garantira aux usagers et aux agents d'exploitations un tri optimisé, une limitation des temps d'attente et des conditions de sécurité optimales.

Elle sera également constituée de locaux d'exploitation comprenant le local gardien et un espace recyclerie.

La déchèterie disposera donc des filières suivantes :

- Gravats : deux bennes de 12 m³,
 - Bois : une benne de 30 m³,
 - Métaux : une benne de 30 m³,
 - Encombrants : une benne de 30 m³,
 - Cartons : une benne de 30 m³,
 - Déchets verts : deux bennes de 30 m³,
 - Déchets verts : zone de stockage ponctuel en cas de forte affluence, soit 186 m³,
 - Ameublement / DEA : une benne de 30 m³,
 - Trois bennes réserves de 30 m³,
 - DEEE non dangereux : 15 m³,
 - Recyclerie de 20 m³,
 - Box pneus de 30 m³,
 - Big bags films plastiques et polystyrène de 4m³,
 - Cartouches encre, huile végétale, autres : borne de 10 m³.
- soit un total de 589 m³ de déchets non dangereux.

Une collecte ponctuelle de l'amiante est prévue sur la déchèterie par un prestataire extérieur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au régime d'enregistrement et de déclaration pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Son implantation en zone N du PLU, induit une déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU, de plus le territoire communal de Viviers comportant un site Natura 2000, une évaluation environnementale de la déclaration de projet est nécessaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de la déchèterie	6 205 m ²
Bassin d'écêtement	478 m ² pour 370 m ³ de volume utile

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Combe Saint Michel
07 220 VIVIERS
parcelle n°AR284 de la section Np

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 4 7 ' 3 7 " 4 Lat. 0 4 ° 6 8 ' 9 0 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la : - ZNIEFF de type I "Pic du Romarin" n°26010019 - ZNIEFF de type II "Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales" n°2601
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1.5 kilomètres en aval hydraulique de l'APB "Lône de la Roussette" et à un kilomètre en rive droite de l'APB "Le robinet, les roches, malemouche, les Oliviers".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le CREN Rhône-Alpes a réalisé un inventaire des zones humides pour le département de l'Ardèche. D'après celui-ci, les zones humides les plus proches se situent à plus de 500 mètres à l'Est du projet. Il s'agit des zones humides de "l'île St Nicolas" qui sont associées à l'expansion des crues du Rhône.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Viviers dispose d'un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) du fleuve Rhône et de ses affluents l'Escoutay, le Valpeyrouse et l'Eymieux, prescrit par arrêté préfectoral du 28 juillet 2008 et approuvé par arrêté préfectoral du 30 août 2010 . Le projet n'est pas soumis aux risques inondations.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les éléments transmis par l'ARS, sur les périmètres de protection de captage AEP sur la commune de Viviers et les communes environnantes, le projet ne se situe pas à l'intérieur d'un périmètre de protection rapproché ou éloigné. Le périmètre rapprochée le plus proche se situe à moins d'un kilomètre au Nord-Est du projet et concerne le captage AEP St Nicolas sur la commune de Viviers.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les éléments disponibles sur le site internet de la DREAL Rhône-Alpes, trois sites inscrits sont présents sur le territoire communal de Viviers. Il s'agit des sites "ville haute et cathédrale de Viviers", "Vieille ville et rives du Rhône" et "L'évêché et son parc et l'Hotel de Roqueplane et son parc". Toutefois, le projet ne recoupe pas le périmètre de ces sites.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du site Natura 2000 "Milieux alluviaux du Rhône aval" FR8201677, soit à 1.7 km au Nord de celui-ci.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question, car l'étude géotechnique n'a pas été encore lancée.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux extraits seront réutilisés sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un apport supplémentaire de remblais sains sera nécessaire, malgré une réutilisation des matériaux extraits.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera le décapage des terres végétales sur la parcelle 284 et le long du chemin d'accès. Actuellement, celle-ci est occupée par une jachère agricole. Un prédiagnostic avec une reconnaissance de terrain a été réalisée le 12/06/2017 (document joint en annexe) et n'a pas mis en évidence la présence d'espèce ou d'habitat protégés. Cependant, une espèce invasive (Vergerette annuelle) a été observée à différent endroit sur la parcelle. Des mesures de réductions seront prises afin de ne pas propager l'espèce. En conclusion, le projet supprimera la végétation en place et pourra perturber la faune qui est associée au milieu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur le site Natura 2000 FR8201677 "Milieux alluviaux du Rhône Aval", car aucun lien n'est établi avec le projet. Aucun habitat et/ou espèce d'intérêt communautaire n'a été observé lors de la visite du site. Les rejets d'eaux pluviales seront traitées au niveau du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante dans une ZNIEFF de type I, identifiée en zone N du PLU ce qui engendrera une réduction d'espaces naturels à l'échelle communale. De plus, la parcelle 284 était cultivée. Toutefois, celle-ci est en jachère agricole depuis quelques années ce qui n'entraîne pas une diminution d'espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parmi les risques établis sur la commune de Viviers, le feu de forêt peu représenter un risque naturel au droit du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets dangereux peuvent représenter un risque sanitaire. Toutefois, ils seront stockés dans des locaux spécifiques équipés de rétention adaptées.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, le projet impliquera des flux de véhicules lourds (engins de chantier) sur cette portion de route. Lors de la phase exploitation, le trafic induit par la déchèterie comprendra les véhicules légers des habitants et des professionnels apportant leurs déchets ainsi que les véhicules lourds récupérant les bennes pleines et apportant les bennes vides. Le trafic sur cette portion de route sera donc augmenté.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le dépôt et l'enlèvement des bennes est générateur de bruit. il en est de même pour le remplissage de celles-ci. Les habitations les plus proches se situent à moins de 100 mètres de la déchèterie. Toutefois, ces nuisances seront réalisées lors des horaires d'ouvertures de la déchèterie. L'ambiance sonore initiale du site est en partie influencée par la circulation automobile sur la Route Départementale 86.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sur le site en situation normale, seuls les déchets verts sont susceptibles de provoquer des dégagements odorants. Hors, les déchets seront évacués plusieurs fois par semaine et les déchets verts seront évacués quotidiennement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des candélabres seront installés pour des raisons de fonctionnement en période hivernale et de sécurité. Ils engendreront des émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les émissions liées à l'exploitation de la déchèterie pourront être de plusieurs types : les poussières issues de la circulation et de la manipulation des déchets propres et secs, les envols d'éléments légers tels que les déchets papiers et de plastiques (films) et les gaz de combustion engendrés par le trafic lié à la fréquentation de la déchèterie. Les impacts de ces envols sur l'environnement seront l'aspect visuel négatif, la salissure des voies de circulation et la dégradation visuelle du paysage.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront dirigées vers le réseau public de la commune et jusqu'à la station de traitement de Viviers - Sud Île des perriers. Les eaux pluviales et de ruissellement seront collectées puis dirigées vers un déboureur/deshuileur puis vers un bassin d'écêtement avant de rejoindre le bassin pluvial Nord de la commune via une canalisation. les eaux d'extinction d'incendie seront dirigées vers le bassin et analysées avant rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet direct d'effluent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet collecte des déchets mais, n'en génère pas.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en zone de saisine (décret 2002-89), pour une occupation au Paléolithique et au Néolithique, une agglomération secondaire antique, ainsi qu'un évêché dès le Moyen Age. Le maître d'ouvrage a saisi les services de l'état (DRAC) le 04/04/17 pour connaître la sensibilité archéologique du site. Les retours sont les suivants : · L'arrêté de prescription archéologique prévoit que " le diagnostic archéologique sera réalisé sous la forme de sondages discontinus sur l'ensemble du projet".
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines, car la parcelle agricole n'est plus cultivée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des avis de l'autorité environnementale des sites du ministère (cgedd), de la DDT d'Ardèche et de la DREAL Auvergne / Rhône-Alpes, il apparaît qu'aucun projet en cours d'instruction ne se situe sur le territoire communal de Viviers.

Néanmoins, des avis de l'autorité environnementale ont été émis depuis 2012 pour les projets suivants :

- Renouvellement et extension d'une carrière calcaire en 2017,
- Port de plaisance de Viviers - projet de dragage en 2016,
- Défrichement - Ciment Lafarge en 2016,
- Projet de véloroute / voie verte "Via Rhôna" - section 2 en 2012.

Ces projets n'ont pas de lien direct ou indirect avec le projet de déchèterie sur la commune de Viviers, de part leur éloignement et le milieu concerné. Néanmoins, ils contribuent à la diminution des espaces naturels.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Lors de la réalisation des travaux, des perturbations peuvent et devront être évitées par l'adoption des modalités constructives suivantes : décaissement juste avant les terrassements et limitation de ce décapage à la stricte emprise des travaux ; interdiction de tout rejet dans le milieu naturel lié à l'entretien des engins ; mise en place d'aires étanches ou de bacs de rétention pour le stockage des engins et du carburant et pour la distribution de carburants sur le site des travaux ; en cas de rejet d'hydrocarbures accidentel, ces hydrocarbures seront évacués hors du chantier en décharge contrôlée ainsi que les terres contaminées.

L'entreprise précisera dans un plan d'action les modalités à entreprendre en cas de pollution accidentelle. Il en est de même pour la gestion des terres contaminées par des espèces invasives. Aucun dépôt de ces terres ne sera fait sur les parcelles environnantes.

Un réseau d'eaux pluviales collectera les eaux de ruissellement. Ces dernières seront traitées dans un déboureur/deshuileur, pour éviter les non conformités du rejet en sortie. Les eaux seront dirigées ensuite dans un bassin d'écroulement avant de rejoindre le bassin pluvial nord de la commune via une canalisation.

En cas de pollution accidentelle ou d'incendie sur site, une vanne d'isolement sera mise en place afin de stocker les eaux polluées dans le bassin de rétention.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Prédiagnostic de la parcelle 284 à Viviers

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bourg Saint Amand

le,

20/10/2017

Signature



Le Président
Jean Paul CROIZIER

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus